

FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par les autorités compétentes, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

La présente offre est organisée et commercialisée par SPREDS, ECCO NOVA et LITA. Les investisseurs peuvent souscrire aux actions du porteur de projet auprès du prestataire de services de financement participatif de leur choix. Dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, vous trouverez toutes les informations pertinentes relatives à cette offre, y compris des informations sur les trois prestataires de services de financement participatif. Lors de votre souscription et par la suite, veuillez utiliser les informations relatives au prestataire de services de financement participatif auprès de qui vous avez complété votre souscription.

Toutes les informations détaillées relatives à SPREDS, à son fonctionnement, à la sélection des projets, aux risques, ainsi qu'aux politiques de suivi et de recouvrement sont reprises dans la rubrique « Foire Aux Questions » (<https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs>), disponible sur le site internet.

Toutes les informations détaillées relatives à ECCO NOVA, à son fonctionnement, à la sélection des projets, aux risques, ainsi qu'aux politiques de suivi et de recouvrement sont reprises dans la rubrique « Information aux clients » (<https://www.econova.com/fr/usercare>), disponible sur le site internet.

Toutes les informations détaillées relatives à LITA, à son fonctionnement, à la sélection des projets, aux risques, ainsi qu'aux politiques de suivi et de recouvrement sont reprises dans la rubrique « Centre d'aide » (<https://support.lita.co/fr>), disponible sur le site internet.

SPREDS, ECCO NOVA et LITA vous invitent à consulter ces pages pour toute information complémentaire.

Avertissement sur les risques

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾.

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

⁽¹⁾ Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts ([JO L 173 du 12.6.2014, p. 149](#)).

⁽²⁾ Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs ([JO L 84 du 26.3.1997, p. 22](#)).

Délai de réflexion précontractuel pour l'investisseur potentiel non averti

Les investisseurs potentiels non avertis bénéficient d'un délai de réflexion pendant lequel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de crowdfunding sans justification et sans encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou signale sa manifestation d'intérêt et expire après quatre jours calendaires.

Le droit de retirer l'offre d'investissement ou la manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif dans un délai de quatre jours calendaires peut être exercé comme suit :

Pour SPREDS: L'investisseur envoie un courriel à info@spreds.com, en indiquant pour quelle offre le droit de rétractation est exercé, la date de l'offre d'investissement ou de la manifestation d'intérêt, le montant et le nom de l'investisseur. Cet e-mail entraînera l'annulation de l'offre d'investissement ou de l'expression d'intérêt et le remboursement du montant nominal de l'instrument souscrit et des frais de souscription, le cas échéant.

Pour ECCO NOVA: Les investisseurs non avertis doivent adresser un courrier électronique à ECCO NOVA en faisant état, de manière non-équivoque et sans justification, de leur volonté de se rétracter, à l'adresse électronique suivante : invest@econova.com.

Pour LITA: Les investisseurs non avertis doivent adresser un courrier électronique à LITA en faisant état, de manière non-équivoque et sans justification, de leur volonté de se rétracter, à l'adresse électronique suivante: invest@lita.co.

Aperçu de l'offre de financement participatif

Identifiant de l'offre	Chez SPREDS: 699400GU9MP5ZWYENM2700010852 Chez ECCO NOVA: 6994001IY11HJC390C73 0025013 Chez LITA: 9695000POLHWMEB5RJ63-25110921
Porteur du projet et nom du projet	NEWTREE SA (« NEWTREE » ou « NEWTREE IMPACT ») – NEWTREE IMPACT II
Type d'offre et type d'instrument	L'offre prend la forme d'un investissement et consiste en une souscription aux actions de NEWTREE (l'« Actif »).
Objectif de financement visé	L'objectif de financement est de 500 250 €, hors frais de souscription. La devise est en EUR.
Date limite	23/11/2025, avec une prolongation possible de 4 mois jusqu'au 23/03/2026 au plus tard.

Partie A: Informations sur le(s) porteur(s) de projet et sur le projet de financement participatif

(a)	<p>Porteur de projet et projet de financement participatif</p> <p>Identité: NEWTREE SA (ayant le nom commercial NEWTREE IMPACT), enregistrée auprès de la BCE sous le numéro BE 0474.468.867 et constituée le 02/04/2001 en Belgique</p> <p>Forme juridique: Société anonyme (SA)</p> <p>Coordonnées: Boulevard de Souverain 24, 1170 Bruxelles, 02/770 56 20, info@newtreeimpact.com, https://www.newtreeimpact.com/</p> <p>Propriété: Depuis le 27/06/2024, la structure de l'actionariat est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateurs (en nom propre ou à travers une société): 32,47% • Investisseurs: 67,53% <p>Dirigeants: Gestion journalière:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Treetop SRL (dont le siège est situé à Boulevard du Souverain 68, boîte 10, 1170 Watermael-Boitsfort, enregistrée auprès de la BCE sous le numéro BE 0863.833.795, ayant comme représentant permanent Benoît de Bruyn): CEO <p>Conseil d'administration:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Treetop SRL (ayant comme représentant permanent Benoît de Bruyn): administrateur en Belgique • Thibaud de Saint-Quentin: administrateur en France
-----	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Raymond Vaxelaire: administrateur en Belgique • Emilie Dallemagne: administrateur en Belgique • Prof. Dr. Bruno Colmant: administrateur en Belgique • Whitestone Group SA (ayant comme représentant permanent Frederic Pouchain): administrateur en Belgique • Udaiyan Jatar: administrateur aux Etats-Unis • Michael Baum: administrateur aux Etats-Unis 																																
(b)	<p>Responsabilité des informations fournies dans cette fiche d'informations clés sur l'investissement</p> <p>Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Au sein du porteur de projet, la personne responsable est: Treetop SRL dont le siège est situé à Boulevard du Souverain 68, boîte 10, 1170 Watermael-Boitsfort, BE 0863.833.795, ayant comme représentant permanent Benoît de Bruyn (administrateur délégué). La déclaration de cette personne concernant la responsabilité à l'égard des informations contenues dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, conformément à l'article 23, paragraphe 9, du Règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil, figure à l'annexe A.</p>																																
(c)	<p>Principales activités du porteur de projet; produits ou services proposés par le porteur de projet</p> <p>NEWTREE IMPACT est une société anonyme qui se positionne comme une holding d'investissement. NEWTREE IMPACT n'est pas un fonds d'investissement et agit pour son propre compte. Son objectif est d'acquérir des participations directes dans des entreprises opérant dans le domaine de la technologie agroalimentaire, ou indirectes via des fonds thématiques. Spécialisée dans le capital-risque, NEWTREE IMPACT investit principalement dans des entreprises en phase de développement ou de croissance. La mission de NEWTREE IMPACT est de générer un impact environnemental positif en finançant des entreprises innovantes qui visent à révolutionner notre système alimentaire pour le rendre durable. Parallèlement, NEWTREE IMPACT s'engage à rendre l'investissement à impact accessible à un large public.</p>																																
(d)	<p>Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet:</p> <p>Les états financiers les plus récents peuvent être consultés ici: https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise/0474468867.</p>																																
(e)	<p>Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années (dans la mesure où ils sont disponibles)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>14 664 €</td> <td>6 688 €</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice net annuel</td> <td>-183 478,62 €</td> <td>-294 589,39 €</td> <td>-1 890 283,49 €</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs</td> <td>8 444 966,47 €</td> <td>12 431 578,59 €</td> <td>17 375 039,25 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat avants intérêts et impôts (EBIT)</td> <td>-185 893,75 €</td> <td>-364 453,51 €</td> <td>-510 256,23 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat avants intérêts, impôts dépréciation et amortissement (EBITDA)</td> <td>-176 799,01 €</td> <td>-344 888,30 €</td> <td>-466 386,60 €</td> </tr> <tr> <td>Dette nette</td> <td>-687 064,85 €</td> <td>-1 605 742,01 €</td> <td>-3 515 976 €</td> </tr> <tr> <td>Ratio dettes nettes/capitaux propres</td> <td>-0,08</td> <td>-0,13</td> <td>-0,20</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2022	2023	2024	Chiffre d'affaires	14 664 €	6 688 €	5 000 €	Bénéfice net annuel	-183 478,62 €	-294 589,39 €	-1 890 283,49 €	Total des actifs	8 444 966,47 €	12 431 578,59 €	17 375 039,25 €	Résultat avants intérêts et impôts (EBIT)	-185 893,75 €	-364 453,51 €	-510 256,23 €	Résultat avants intérêts, impôts dépréciation et amortissement (EBITDA)	-176 799,01 €	-344 888,30 €	-466 386,60 €	Dette nette	-687 064,85 €	-1 605 742,01 €	-3 515 976 €	Ratio dettes nettes/capitaux propres	-0,08	-0,13	-0,20
Année	2022	2023	2024																														
Chiffre d'affaires	14 664 €	6 688 €	5 000 €																														
Bénéfice net annuel	-183 478,62 €	-294 589,39 €	-1 890 283,49 €																														
Total des actifs	8 444 966,47 €	12 431 578,59 €	17 375 039,25 €																														
Résultat avants intérêts et impôts (EBIT)	-185 893,75 €	-364 453,51 €	-510 256,23 €																														
Résultat avants intérêts, impôts dépréciation et amortissement (EBITDA)	-176 799,01 €	-344 888,30 €	-466 386,60 €																														
Dette nette	-687 064,85 €	-1 605 742,01 €	-3 515 976 €																														
Ratio dettes nettes/capitaux propres	-0,08	-0,13	-0,20																														
(f)	<p>Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques.</p> <p>- Objet: Le projet de financement participatif vise à atteindre deux objectifs principaux. Tout d'abord, il s'inscrit dans la mission de l'entreprise visant à rendre l'investissement à impact accessible à un large public. Ensuite, les fonds collectés seront utilisés pour soutenir le développement des activités d'investissement de l'entreprise dans le secteur de la technologie agroalimentaire et pour favoriser un impact environnemental positif. D'une part, NEWTREE IMPACT cherche à renforcer sa position dans certaines de ses participations existantes en réinvestissant dans de nouvelles levées de capitaux. D'autre part, l'entreprise entend poursuivre ses investissements dans de nouvelles start-ups afin de diversifier son portefeuille et d'explorer de nouveaux secteurs cibles. Pour plus d'informations: voir https://www.spreds.com/compartments/10852-newtree, https://www.econova.com/fr/projet/newtree-impact-ii ou https://be.lita.co/fr/opportunities/1092-newtree-impact.</p> <p>- Utilisation des fonds levés: Les fonds levés seront utilisés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements financiers (participations dans des sociétés AgriFood-Tech): 98,20% • Frais (pour couvrir les frais de la société (plafonnés à 1,75% de la valeur nette d'inventaire à partir de 25M d'euros)): 1,80%. Ce chiffre peut toutefois être modifié en cas de frais exceptionnels et/ou de frais liés à des augmentations de capitaux. <p>- Principales caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette offre est organisée par SPREDS, ECCO NOVA et LITA. • L'offre concerne un investissement dans des actions ordinaires émises par NEWTREE. Elle ne concerne pas une souscription dans des instruments admis à des fins de financement participatif qui seraient émis par Spreds Finance ou Ecco Nova Finance ou une autre entité ad hoc organisée en conformité avec la législation applicable au financement participatif. • Le montant minimal de souscription par investisseur est 1 450 € (avec des incréments de 290 €), auquel s'ajoutent des frais de souscription s'élevant à maximum 3,5% du montant nominal de l'investissement (soit 50,75 €). • Une fois que les conditions d'investissement sont réunies, NEWTREE émettra un certain nombre d'actions ordinaires en fonction du résultat de cette offre. Ces actions seront enregistrées au nom des investisseurs. • Une fois émises, les actions seront dématérialisées par NEWTREE, via Euroclear, et livrées sur le compte-titres des investisseurs. Les actions seront alors librement négociables, étant officiellement admises à la négociation sur Euronext Access. 																																

Partie B: Principales caractéristiques du processus de financement participatif et les conditions de l'investissement

(a)	<p>- Montant cible minimal de capitaux à lever pour la présente offre de financement participatif: 500 250 €, hors frais de souscription.</p> <p>- SPREDS et ECCO NOVA ont déjà proposé une offre pour ce projet de financement participatif. LITA n'a pas encore proposé une offre pour ce projet de financement participatif. Le porteur de projet a organisé plusieurs levées de fonds:</p>																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'offre et instrument offert</th> <th>Date de réalisation</th> <th>Montant levé et montant cible</th> <th>Investisseurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Offre privée – actions de NEWTREE</td> <td>02/06/2020</td> <td>Montant levé: 500 002,17 € Montant cible: 500 002,17 €</td> <td>Whitestone Group SA, Ad-finance Invest SA, etc.</td> </tr> <tr> <td>Offre privée – actions de NEWTREE</td> <td>30/06/2020</td> <td>Montant levé: 300 004,05 € Montant cible: 300 004,05 €</td> <td>Treetop SRL (B. de Bruyn), Catalanfin SA (Raymond Vaxelaire), etc.</td> </tr> <tr> <td>Offre privée – actions de NEWTREE</td> <td>05/03/2021</td> <td>Montant levé: 1 604 184,08 € Montant cible: 1 604 184,08 €</td> <td>Quinze Angels: N. Saillez, G. Dallemagne, Y. Verougstraete, etc.</td> </tr> <tr> <td>Offre privée – actions de NEWTREE</td> <td>16/09/2021</td> <td>Montant levé: 840 000,00 € Montant cible: 840 000,00 €</td> <td>Whitestone Group SA, Catalanfin SA, Thibaud de Saint-Quentin, etc.</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'offre et instrument offert	Date de réalisation	Montant levé et montant cible	Investisseurs	Offre privée – actions de NEWTREE	02/06/2020	Montant levé: 500 002,17 € Montant cible: 500 002,17 €	Whitestone Group SA, Ad-finance Invest SA, etc.	Offre privée – actions de NEWTREE	30/06/2020	Montant levé: 300 004,05 € Montant cible: 300 004,05 €	Treetop SRL (B. de Bruyn), Catalanfin SA (Raymond Vaxelaire), etc.	Offre privée – actions de NEWTREE	05/03/2021	Montant levé: 1 604 184,08 € Montant cible: 1 604 184,08 €	Quinze Angels: N. Saillez, G. Dallemagne, Y. Verougstraete, etc.	Offre privée – actions de NEWTREE	16/09/2021	Montant levé: 840 000,00 € Montant cible: 840 000,00 €	Whitestone Group SA, Catalanfin SA, Thibaud de Saint-Quentin, etc.
Type d'offre et instrument offert	Date de réalisation	Montant levé et montant cible	Investisseurs																		
Offre privée – actions de NEWTREE	02/06/2020	Montant levé: 500 002,17 € Montant cible: 500 002,17 €	Whitestone Group SA, Ad-finance Invest SA, etc.																		
Offre privée – actions de NEWTREE	30/06/2020	Montant levé: 300 004,05 € Montant cible: 300 004,05 €	Treetop SRL (B. de Bruyn), Catalanfin SA (Raymond Vaxelaire), etc.																		
Offre privée – actions de NEWTREE	05/03/2021	Montant levé: 1 604 184,08 € Montant cible: 1 604 184,08 €	Quinze Angels: N. Saillez, G. Dallemagne, Y. Verougstraete, etc.																		
Offre privée – actions de NEWTREE	16/09/2021	Montant levé: 840 000,00 € Montant cible: 840 000,00 €	Whitestone Group SA, Catalanfin SA, Thibaud de Saint-Quentin, etc.																		

	Offre privée – actions de NEWTREE	14/04/2022	Montant levé: 4 100 000,72 € Montant cible: 4 100 000,72 €	New Angels et Family Offices (Lippens, De Pauw, etc.), Noshaq SA, IMBC Spinnova SA, etc.
	Offre privée – actions de NEWTREE	26/01/2023	Montant levé: 4 280 224,32 € Montant cible: 4 280 224,32 €	New Angels et Family Offices (Lippens, De Pauw, Vaxelaire, etc.), Noshaq SA, IMBC Spinnova SA, etc.
	Offre privée – actions de NEWTREE	19/03/2024	Montant levé: 4 756 971,56 € Montant cible: 4 756 971,56 €	Whitestone Group SA, Noshaq SA, IMBC Spinnova SA, family Office . Lippens, Marc Delvaux, etc.
	Offre publique – actions de NEWTREE	27/06/2024	Montant levé: € 2 000 002,40 € Montant cible: 5 000 000 €	Les investisseurs dans l'offre de financement participatif organisée par SPREDS ET ECCO NOVA et certains actionnaires existants.

(b) **Date limite pour atteindre le montant cible de capitaux à lever:** 23/11/2025, avec une prolongation possible de 4 mois.

(c) **Date de fin prévue de la période de souscription de l'offre:** 23/11/2025
Prolongation: maximum 4 mois, jusqu'au 23/03/2026 au plus tard.
Conditions de prolongation: Une décision de prolongation de la période de souscription peut être prise pour autant que le montant total des souscriptions au 23/11/2025 soit d'au moins 400 200 €.
Clôture anticipée: L'offre sera clôturée de manière anticipée dès que le montant total des ordres sur les bulletins de souscription remis à SPREDS, ECCO NOVA et LITA atteint le montant maximum de l'offre. La clôture anticipée de l'offre pourra également être décidée dès que le montant de 2 500 090 € a été atteint (aussi après une augmentation du montant maximal de l'offre).
Conséquences si l'objectif de financement n'est pas atteint à la date limite: Si l'objectif de financement n'est pas atteint, les actions ne seront pas émises et toutes les souscriptions à cette offre seront annulées. Les investisseurs seront remboursés du montant de leur souscription respectif au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective. Les investisseurs n'auront pas à payer de frais si l'offre n'atteint pas le montant cible.

(d) **Montant maximal de l'offre:** 2 500 090 €.
Augmentation du montant maximal de l'offre: Une augmentation de 2 499 800 € est possible, jusqu'à un montant maximal de l'offre de 4 999 890 €.
Conditions d'augmentation du montant maximal de l'offre: NEWTREE peut prendre la décision d'augmenter le montant maximal de l'offre jusqu'à un montant de 4 999 890 € pour autant que le montant total de souscriptions atteint un montant de 2 500 090 € pendant la période de souscription.

(e) **Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif:**
Le porteur de projet pourrait investir dans le projet de financement participatif de manière marginale, ayant déjà apporté une contribution importante par le passé. A l'heure actuelle, aucun engagement ferme n'est confirmé.

(f) **Modification de la composition du capital du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif :**
Le tableau ci-dessous est basé sur une valorisation pré-money de 26 022 495 € (c'est-à-dire la valorisation pré-money maximale pour ce projet lors de ce tour de financement). Les pourcentages ont été arrondis à deux décimales.
Scénario 1 : Le montant cible minimal de l'offre est levé, soit 500 250 € et un investissement à hauteur de 5 000 000 € a lieu via des placements privés.
Scénario 2 : Le montant maximal de l'offre (après l'augmentation du montant maximal prévue ci-dessus à la Partie B (d)) est levé, soit 4 999 890 € et un montant à hauteur de 5 000 000 € est investi via des placements privés.

Parties	Situation actuelle	Situation après l'augmentation de capital	
		% d'actions	
	% d'actions	Scénario 1	Scénario 2
Administrateurs	32,47%	26,80%	23,45%
Autres actionnaires existants	67,53%	55,75%	48,79%
Investisseurs souscrivant à la présente offre	0%	1,59%	13,88%
Investisseurs participant à ce tour de table (via des placements privés)	0%	15,86%	13,88%
TOTAL :	100%	100%	100%

Il est à noter que la société vise à lever 10 000 000 € et recherchera, en fonction du montant levé via la présente offre, des fonds supplémentaires via des placements privés. Il est donc possible que plus de 5 000 000 € soient levés par placement privé si la présente offre n'atteint pas son montant maximum. Aujourd'hui, des placements privés de la part des actionnaires existants et de nouveaux investisseurs ont été confirmé pour un montant d'environ 5 000 000 €. Un engagement supplémentaire de la part d'un investisseur institutionnel a également été confirmé. Le montant n'est pas encore confirmé à ce stade.

Partie C: Facteurs de risque

Type 1 - Risque lié au projet

1. Risque lié au stade précoce ('early stage') des sociétés en portefeuille

Risque: Les sociétés dans lesquelles NEWTREE investit ou pourrait investir à l'avenir opèrent généralement à un stade précoce et comportent donc des risques inhérents. En effet, le produit net de la levée de fonds sera principalement affecté à l'investissement dans un pipeline d'investissements directs et à la saisie d'opportunités futures, en mettant l'accent sur les jeunes sociétés. Ces sociétés, qu'il s'agisse de sociétés existantes ou de futures sociétés en portefeuille potentielles, sont souvent – mais pas toujours - en phase de pré-revenu et se concentrent sur le développement de nouvelles technologies et de produits qui n'ont parfois pas encore été mis sur le marché. Ce type d'investissement est donc risqué car il n'y a que peu d'antécédents prouvés, le développement du produit est toujours en cours et la commercialisation n'a parfois pas encore eu lieu. Les sociétés en phase de démarrage et en phase de pré-revenu peuvent être confrontées à plusieurs risques, par exemple:

- L'incapacité des produits, de la propriété intellectuelle ou des offres à se matérialiser en produits ou technologies commercialement viables.
- Difficulté à obtenir des financements ultérieurs, ce qui entrave les efforts de recherche, de développement et de commercialisation en cours.
- Le départ de personnes clés peut conduire à une situation où la croissance de la société est stoppée parce qu'il n'y a plus personne pour prendre de (bonnes) décisions.

Conséquence: Ces risques, individuellement ou combinés, peuvent affecter la capacité des sociétés en portefeuille à atteindre leurs objectifs. En effet, la réalisation des risques décrits ci-dessus peut entraîner une valorisation plus faible de la société concernée qu'au moment de l'investissement, entraînant un rendement plus faible que prévu ou pas de rendement du tout. Dans le pire des cas, il peut même y avoir une liquidation et une faillite des sociétés concernées. Bien que ce soit le métier de NEWTREE, ceci pourrait avoir un impact sur les résultats d'investissement de NEWTREE.

2. Risque lié aux participations minoritaires

Risque: NEWTREE conserve principalement des participations minoritaires dans les sociétés de son portefeuille.

Conséquence: Malgré des efforts diligents pour accéder à toutes les informations pertinentes et des mises à jour régulières, il reste possible que NEWTREE n'obtienne pas toutes les informations nécessaires pour exécuter pleinement sa stratégie d'investissement. De plus, en tant qu'actionnaire minoritaire, NEWTREE peut avoir une influence limitée sur les décisions prises au sein des sociétés en portefeuille, ce qui pourrait avoir un impact sur leur évaluation et compliquer les stratégies de sortie. En outre, il est concevable que les actionnaires principaux des sociétés en portefeuille aient des intérêts divergents de ceux de NEWTREE. Ces facteurs peuvent collectivement influencer la valorisation des sociétés en portefeuille et/ou les revenus récurrents qu'elles génèrent.

3. Le risque lié à la nécessité d'un nouveau financement

Risque: Étant donné la croissance forte du porteur de projet, il est probable qu'il y aura un besoin de nouveaux financements.

Conséquence: D'une part, il existe un risque que la société ne trouve pas d'investisseurs. Cela pourrait conduire à une valorisation plus faible en cas de sortie éventuelle parce que le plan d'affaires n'a pas pu être exécuté comme prévu. Dans ce cas, les rendements pourraient être plus faibles, voire inexistantes. Dans le pire des cas, il pourrait même y avoir une liquidation et une faillite de NEWTREE, avec une perte partielle ou totale du capital investi. D'autre part, il est possible que NEWTREE trouve de nouveaux investisseurs, ce qui entraînera une dilution importante si une valorisation inférieure à celle d'aujourd'hui est utilisée.

Depuis sa création, la majorité des ressources de NEWTREE ont été consacrées aux investissements de portefeuille et aux opérations administratives, ce qui souligne l'importance qu'elle accorde à la croissance et à la diversification de son portefeuille. Jusqu'à présent, NEWTREE a maintenu un flux de trésorerie grandement positif en limitant prudemment ses engagements d'investissement en fonction des fonds disponibles. Cependant, comme NEWTREE continue de croître et d'étendre la portée de son portefeuille et la géographie de ses investissements, il est prévu qu'elle ait un besoin croissant de capitaux importants dans un avenir proche. Il est important que les investisseurs reconnaissent les risques potentiels associés au besoin de financement supplémentaire de NEWTREE et l'impact qu'il peut avoir sur sa capacité à exécuter efficacement sa stratégie d'investissement. NEWTREE reste déterminée à gérer activement ces risques en gardant toujours une position de trésorerie permettant de faire fonctionner les opérations de l'entreprise pendant une période ininterrompue de minimum 12 mois tout en recherchant des opportunités pour obtenir les capitaux nécessaires à la poursuite de sa croissance et de son succès. Il est à noter que les investisseurs auront la possibilité de réinvestir dans de nouveaux tours de table publics, aux conditions d'investissement en vigueur à ce moment-là.

4. Le risque lié à la dématérialisation des actions

Risque: Il est l'intention de NEWTREE de dématérialiser les actions dès que possible. Cependant, cela ne dépend pas que de NEWTREE.

Conséquence: La dématérialisation peut prendre (un peu) plus de temps que prévu en fonction d'Euroclear et/ou les banques où les comptes-titres ont été ouverts. De plus, les ordres pourraient ne pas être introduits correctement, nécessitant des corrections.

Type 2 - Risque lié au secteur

Risque: NEWTREE est actif dans le capital risque, ce qui signifie qu'elle investit dans des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse et qui ne sont donc pas toujours très liquides. En effet, la stratégie d'investissement de NEWTREE implique généralement des horizons d'investissement à long terme. NEWTREE peut donc être confronté à des difficultés pour vendre rapidement des investissements à leur juste valeur ou à une valeur proche de celle-ci.

Conséquence: La réévaluation positive ou négative de la valeur nette d'inventaire (« VNI ») des investissements réalisés par NEWTREE est latente et ne sera réalisée que lorsqu'une sortie d'un investissement sera effectuée.

Pour atténuer ce risque, NEWTREE a recours à la planification des flux de trésorerie afin d'anticiper les besoins de trésorerie futurs. Lorsque des instruments financiers doivent être vendus pour répondre à ces besoins, NEWTREE met en place un processus contrôlé visant à minimiser le risque de liquidité.

Type 3 - Risque de défaut

Risque: Le risque d'insolvabilité signifie que NEWTREE ne dispose pas des fonds suffisants pour faire face à ses échéances de paiement (cessation de paiement).

Conséquence: Si la société ne trouve pas de financement, elle peut faire faillite. L'insolvabilité ou la faillite peut entraîner des rendements inférieurs ou inexistantes et, dans le pire des cas, une perte partielle ou totale du capital investi.

Jusqu'à présent, NEWTREE a maintenu un flux de trésorerie positif en limitant prudemment ses engagements d'investissement en fonction des fonds disponibles et en maintenant au fil des opérations une position nette de trésorerie toujours supérieure à 750 000 €.

Type 4 - Risque de rendements inférieurs, retardés ou inexistantes

Risque: L'investissement dans des actions de NEWTREE est un investissement sur le long terme. Ces actions n'offrent pas de rendement fixe, ne fournissent de garanties de rendement ni de remboursement du capital investi.

Conséquence: Si les prévisions du porteur de projet ne se concrétisent pas, il y a un risque de rendements inférieurs ou inexistantes et, dans le pire des cas, de perte partielle ou totale du capital investi.

Type 5 - Risque de défaillance de la plateforme

Non pertinent. La probabilité de défaillance de SPREDS, ECCO NOVA et/ou LITA est extrêmement faible. Si -contre toute attente- l'une des trois plateformes se retrouvait dans l'incapacité temporaire ou permanente de fournir ses services, les souscriptions faites précédemment restent valables et des nouvelles souscriptions peuvent être réalisées auprès des autres plateformes. Les chances que les trois plateformes soient en incapacité en même temps sont quasi inexistantes.

Type 6 - Risque d'illiquidité de l'investissement

1. Risque lié à la valorisation des actions de NEWTREE

Risque: Le prix d'émission a été déterminé par NEWTREE et peut ne pas être lié à la VNI, à la valeur nette de NEWTREE ou à tout autre critère ou valeur établi.

Conséquence: Il n'y a aucune garantie que les actions ordinaires puissent atteindre des valorisations plus élevées ou, si elles y parviennent, que ces valorisations plus élevées puissent être maintenues.

2. Risque lié au faible flottant sur Euronext Access

Risque: Investir dans des actions négociées sur Euronext Access peut impliquer une liquidité plus faible et est généralement considéré comme comportant un niveau de risque plus élevé par rapport à l'investissement dans des sociétés cotées sur le marché réglementé. Il est important que les investisseurs potentiels comprennent que la valeur des actions ordinaires peut fluctuer et que le prix du marché peut ne pas refléter à la hausse comme à la baisse exactement la valeur réelle de NEWTREE.

Conséquence: D'une part, les investisseurs doivent être préparés à l'éventualité d'une diminution de la valeur de leur investissement et il existe un risque de réaliser un montant inférieur à leur investissement initial, voire de perdre la totalité de l'investissement. D'autre part, tenant compte du faible flottant, la liquidité ne peut être garantie à tout moment.

Il convient toutefois à noter que la présente augmentation de capital augmentera significativement le flottant.

Type 7 – Autres risques

1. Risque lié à la nécessité d'une analyse

Risque: SPREDS n'a pas effectué une analyse du projet proposé ni de la situation financière de NEWTREE. L'analyse d'ECCO NOVA est résumée dans son analyse de risque, disponible sur la [page web de campagne](#) de ECCO NOVA. Celle de LITA est résumée dans son analyse de risque, disponible sur la [page web de campagne](#) de LITA.

Conséquence: Tout investisseur envisageant de souscrire aux actions NEWTREE doit faire sa propre analyse de la solvabilité, de l'activité, de la situation financière et des perspectives de NEWTREE.

En effet, toute décision d'investir doit être fondée sur un examen exhaustif du projet et de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Les plateformes de financement participatif visent à permettre aux investisseurs d'investir, après avoir fait leurs propres analyses.

2. Risque lié au traitement fiscal des plus-values

Risque pour les contribuables belges: En Belgique, à partir du 1^{er} janvier 2026, une taxe sur les plus-values réalisées lors de la vente d'actifs sera applicable. La vente d'actions de NEWTREE par des personnes physiques résidentes fiscales en Belgique sera soumise à cette taxe sur les plus-values.

Risque pour les contribuables français: En France, la plus-value réalisée en cas de cession des actions de NEWTREE est soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique ('PFU') de 30% (12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux), sauf option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conséquence pour les contribuables belges: Si la plus-value réalisée sur la vente des actions de NEWTREE dépasse le montant de l'exonération prévue (10.000 €, pouvant être porté à 15.000 €), les investisseurs devront payer un impôt sur cette plus-value.

Conséquence pour les contribuables français: Aucun seuil d'exonération n'est prévu. La totalité de la plus-value nette est imposable, après imputation éventuelle de moins-values antérieures. Si l'investissement est réalisé via un PEA-PME (« Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des Petites et Moyennes Entreprises ») et que les titres sont détenus au moins cinq ans, la plus-value est exonérée d'impôt sur le revenu, seuls les prélèvements sociaux (17,2%) restant dus. En cas de retrait ou de cession avant cinq ans, le régime de la *flat tax* s'applique.

A la connaissance du porteur de projet, il n'y a pas d'autres risques matériels liés à ses activités.

Partie D: Informations relatives à l'offre de valeurs mobilières

(a)	Montant total et types de valeurs mobilières <table border="1"><tr><td data-bbox="124 481 528 521">Type et sorte</td><td data-bbox="528 481 1540 521">Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit aux actions ordinaires de NEWTREE.</td></tr><tr><td data-bbox="124 521 528 607">Devise</td><td data-bbox="528 521 1540 607">La devise est en EUR. Un maximum de 862 100 (ou 1 724 100 en cas d'augmentation du montant maximal de l'offre) actions ordinaires sera émis. La dénomination est: « Action NEWTREE IMPACT ».</td></tr><tr><td data-bbox="124 607 528 701">Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité</td><td data-bbox="528 607 1540 701">Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de NEWTREE, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.</td></tr></table>	Type et sorte	Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit aux actions ordinaires de NEWTREE.	Devise	La devise est en EUR. Un maximum de 862 100 (ou 1 724 100 en cas d'augmentation du montant maximal de l'offre) actions ordinaires sera émis. La dénomination est: « Action NEWTREE IMPACT ».	Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité	Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de NEWTREE, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.
Type et sorte	Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit aux actions ordinaires de NEWTREE.						
Devise	La devise est en EUR. Un maximum de 862 100 (ou 1 724 100 en cas d'augmentation du montant maximal de l'offre) actions ordinaires sera émis. La dénomination est: « Action NEWTREE IMPACT ».						
Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité	Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de NEWTREE, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.						
(b)	Prix de souscription : Chaque action a un montant nominal de 2,90 €. Le montant minimal de souscription par investisseur est de 1 450 € (avec des incréments de 290 €), auquel s'ajoutent des frais de souscription s'élevant à maximum 3,5% du montant nominal de l'investissement (soit 0,1015 € par action). Le prix total de souscription -tenant compte du montant minimal de souscription de 1 450 € et des frais de souscription s'élevant à 3,5 % du montant nominal- est donc de 1 500,75 €.						
(c)	Sur-souscriptions: Les sur-souscriptions ne s'appliqueront pas à cette offre. La période de souscription prendra donc automatiquement fin dès que le montant maximum de l'offre sera atteint. Les souscriptions seront acceptées dans l'ordre chronologique, pour le montant exact souscrit par l'investisseur.						
(d)	Conditions de souscription et de paiement <ul style="list-style-type: none">- Date d'ouverture de l'offre: L'offre de souscription sera ouverte à partir du 14/10/2025.- Date de Clôture: La date à laquelle la période de souscription de cette offre prend effectivement fin (soit le 23/11/2025 ou au plus tard le 23/03/2026 en cas de prolongation).- Date Effective (c'est-à-dire la date d'émission des actions): Au plus tard 2 mois après la Date de Clôture, soit le 23/01/2026 (ou le 23/05/2026 en cas de prolongation).- Conditions de souscription: NEWTREE se réserve le droit de ne pas accepter des souscriptions si les conditions suivantes ne sont pas remplies à la Date de Clôture:<ul style="list-style-type: none">- L'investisseur a donné une procuration à SPREDS (pour les souscriptions réalisées sur la plateforme de SPREDS) ou ECCO NOVA (pour les souscriptions réalisés sur la plateforme d'ECCO NOVA) ou LITA (pour les souscriptions réalisés sur la plateforme de LITA) pendant la souscription pour le représenter à l'augmentation de capital afin de matérialiser sa souscription aux actions NEWTREE IMPACT à un prix de 2,90 € par action et pour le montant indiqué dans sa souscription.- L'investisseur a versé le produit de sa souscription d'actions sur le compte bancaire indiqué par le prestataire de services de financement participatif concerné lors de la souscription en ligne. Les conditions de souscription de SPREDS et LITA sont détaillées pendant le processus de souscription en ligne. Les conditions générales de souscription d'ECCO NOVA sont détaillées à l'article 7 des conditions générales d'utilisation d'ECCO NOVA. Un résumé se trouve également dans le FAQ d'ECCO NOVA (« Comment investir? »).- L'investisseur a mandaté SPREDS et/ou ECCO NOVA et/ou LITA de verser les fonds reçus sur le compte de NEWTREE en cas de réalisation des conditions suspensives de l'offre.- L'investisseur a communiqué un numéro de compte-titres valide (c'est-à-dire appartenant à une banque qui figure dans la liste des banques acceptées, reprise à la page web de la campagne) au prestataire de services de financement participatif auprès duquel il a effectué sa souscription.- L'investisseur a autorisé NEWTREE expressément, lors de sa souscription, à dématérialiser et à livrer les actions souscrites dans les plus brefs délais, via Euroclear, au numéro de compte-titres qu'il a communiqué lors de sa souscription.- Conditions suspensives de l'offre: Les actions de NEWTREE ne seront émises que si, dans un délai de deux mois à compter de la Date de Clôture (donc à la Date Effective), les conditions suspensives cumulatives et préalables à la souscription d'actions de NEWTREE énumérées ci-dessous sont remplies:<ul style="list-style-type: none">- Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEWTREE s'est tenue pendant laquelle il a été décidé de procéder à une augmentation de capital avec ouverture d'une période de souscription et le conseil d'administration a constaté que les conditions de cette augmentation de capital sont remplies.- Le montant total des engagements de souscription résultant de la présente offre atteint au moins 500 250 € et ne dépasse pas 4 999 890 €.- L'augmentation de capital est réalisée sur la base d'une valorisation pré-money de maximum 26 022 495 €, de telle sorte qu'une valeur nominale de 2,90 € par action soit respectée. Dans le cas où une ou plusieurs des conditions suspensives ne seraient pas remplies à la Date Effective, les actions ne seront pas émises et les investisseurs seront remboursés de leur prix de souscription respectifs (sans intérêts) au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective. Si un investissement peut avoir lieu avant ou à la Date Effective, l'investisseur deviendra un actionnaire de NEWTREE. <ul style="list-style-type: none">- Prix de souscription: Le montant de souscription est intégralement payé lors de la souscription aux actions NEWTREE IMPACT. Les fonds sont versés sur un numéro de compte dédié et seront versés sur le compte de NEWTREE une fois que la période de souscription a pris fin et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives de l'offre.						
(e)	Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs Au moment où les actions seront émises, les investisseurs seront enregistrés dans le registre nominal des actions de NEWTREE. Ils deviendront donc actionnaires de NEWTREE. Ensuite, et dans les plus brefs délais, NEWTREE dématérialisera les actions, via Euroclear Belgium SA et les livrera sur les comptes-titres des investisseurs. Les comptes-titres doivent avoir été ouverts à cet effet auprès de l'une des banques figurant sur la liste des banques acceptées, reprise à la page web de la campagne. Après la dématérialisation, les actions seront librement négociables, étant officiellement admises à la négociation sur Euronext Access. Les investisseurs seront informés de l'émission des actions et de leur dématérialisation par courriers électroniques. Le conservateur sera la banque dépositaire de la banque auprès duquel l'investisseur a ouvert son compte titre. Il n'y a						

pas de frais dus par l'investisseur pour cette opération. Ni NEWTREE ni les prestataires de services de financement participatif (SPREDS, ECCO NOVA et LITA) ne fournissent de services de conservation.

Partie E: Informations sur les entités ad hoc

(a) Aucune entité ad hoc ne s'interpose entre le porteur de projet et l'investisseur.

Partie F: Droits des investisseurs

(a) **Principaux droits attachés aux valeurs mobilières (actions ordinaires de NEWTREE)**

Droit aux dividendes: Chaque action donne droit à des dividendes. Il est à noter qu'il n'est pas prévu (mais néanmoins pas exclu) que NEWTREE versera des dividendes au cours des 3 à 4 prochaines années.

Droits de vote: Chaque action donne droit à un vote. Conformément et dans les conditions fixées par le Code des sociétés et des associations, les actions entièrement libérées et inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives bénéficient d'un droit de vote double par rapport aux autres actions représentant une même part du capital.

Droit d'accès à l'information: Les actionnaires seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu annuellement le premier mardi du mois de juin. Les convocations aux assemblées générales seront faites par une annonce insérée dans l'annexe au Moniteur belge et dans un organe de presse de diffusion nationale. La convocation ne sera pas faite par publication dans un organe de presse de diffusion nationale s'il s'agit d'une assemblée générale annuelle et pour autant qu'elle se tienne dans la commune aux lieu, jour et heure indiqués dans l'acte constitutif et que l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, du rapport de gestion et, le cas échéant, du rapport des commissaires et au vote sur la décharge des administrateurs et, le cas échéant, des commissaires.

Notifications: Toute personne physique ou morale qui acquiert, directement et/ou indirectement par le biais d'un tiers qui agit pour son compte ou par le biais d'une société dont ladite personne a le contrôle direct ou indirect au sens de l'article 1:14 du Code des sociétés et des associations, des titres de la société, représentatifs ou non du capital, et conférant le droit de vote, doit déclarer à NEWTREE le nombre de titres qu'elle possède lorsque les droits de vote afférents à ces titres atteignent une quotité de 5% ou plus du total des droits de vote existants au moment de la réalisation de la situation donnant lieu à la déclaration. Elle doit faire la même déclaration en cas d'acquisition additionnelle desdits titres, lorsque suite à cette acquisition, les droits de vote afférents aux titres qu'elle possède, directement ou indirectement comme décrit ci-dessus, atteignent une quotité supplémentaire de 5% et ainsi de suite par tranche de 5%. Elle doit aussi déclarer toute cession directe ou indirecte desdits titres lorsque, à la suite de la cession, les droits de vote tombent en de ça desdits seuils de 5%. Lesdites déclarations doivent être adressées à NEWTREE au plus tard le premier jour ouvrable suivant le jour de la réalisation des faits qui y donnent lieu. Toutefois, les titres acquis par succession ne doivent faire l'objet d'une déclaration que trente jours après acceptation de la succession, le cas échéant sous bénéfice d'inventaire.

[Cette section continue sous Annexe B.]

Partie H: Frais, informations et recours

(a) **Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'actions**

Les montants et les pourcentages sont calculés pour un investissement hypothétique de 1 450 € et sur une base annuelle.

Frais, charges et autres coûts		En % du montant total investi	en €
Unique	Frais d'entrée : frais de souscription	3,5%	50,75
	<i>Des frais de souscription de maximum 3,5% du montant nominal de l'investissement, facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i>		
	Frais de sortie	0%	0
<i>Les prestataires de services de financement participatif ne facturent pas de frais de sortie. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i>			
Courant	Non applicable	0%	0
Supplémentaire	Autres frais supplémentaires: Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.		
	<i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie. Ces frais seront normalement déduits du prix de sortie que les investisseurs reçoivent pour l'Actif.</i>		

(b) **Des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et les prestataires de services de financement participatif peuvent être obtenues gratuitement ici :**

Sujet	Source
NEWTREE	https://www.newtreeimpact.com/
Le projet de financement participatif	- Sur la plateforme de SPREDS: https://www.spreeds.com/compartments/10852-newtree - Sur la plateforme d'ECCO NOVA: https://www.econova.com/fr/projet/newtree-impact-ii - Sur la plateforme de LITA: https://be.lita.co/fr/opportunities/1092-newtree-impact
Les prestataires de services de financement participatif	- SPREDS: https://www.spreeds.com/fr/faq/investisseurs et par email à: info@spreeds.com - ECCO NOVA: https://www.econova.com/fr/faq et par email à info@econova.com - LITA: https://support.lita.co/fr et par email à invest@lita.co

(c) **L'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou des prestataires de services de financement participatif de la manière suivante:**

- Plaintes relatives à l'investissement dans l'Actif et à la conduite du porteur de projet: des courriers électroniques peuvent être envoyés à info@spreeds.com. SPREDS transmettra toutes les questions et commentaires reçus au porteur de projet qui est seul responsable des informations fournies sur l'Actif.
- Plaintes concernant la conduite des prestataires de services de financement participatif:
 - Pour SPREDS: Des courriers électroniques peuvent être envoyés à info@spreeds.com. Vous trouverez plus d'informations ici: <https://www.spreeds.com/fr/faq/investisseurs/180>.
 - Pour ECCO NOVA: Une plainte peut être déposée via le formulaire disponible en ligne via: <https://www.econova.com/fr/complain>. Chaque plainte est traitée avec le plus grand sérieux, et dans le respect de délais clairement établis. Chaque plainte est vérifiée pour son admissibilité dans un délai de 10 jours ouvrables, et ECCO NOVA s'efforcera de résoudre tous les problèmes dans un délai de 3 à 20 jours ouvrables. Toutes les données relatives à une plainte seront conservées pour une durée maximale de 5 ans. Le responsable de ce processus est Pierre-Yves PIRLOT, qui peut être contacté directement à claim@econova.com.
 - Pour LITA: La réclamation doit être envoyée électroniquement à l'adresse électronique suivante: contact@lita.co. Les réclamations doivent être adressées à Monsieur Julien Benayoun (joignable par téléphone au: +33 1 87 65 20 42).

Annexe A: Déclaration sur la responsabilité de la fiche d'informations clés sur l'investissement

DECLARATION ON THE KEY INVESTMENT INFORMATION SHEET

The persons responsible for the key investment information sheet are the following:

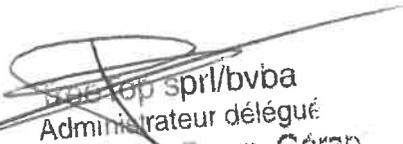
(For natural persons: name + function

For legal persons: name + registered office)

1. Treetop SRL/BV (with registered office at Boulevard du Souverain 68, boîte 10, 1170 Watermael-Boitsfort, registered with the Crossroads Bank for Entreprises under the number BE 0863.833.795 and with permanent representative Benoît de Bruyn) : managing director

Hereby,

- I/We declare that, to the best of my/our knowledge, the information contained in the key investment information sheet is in accordance with the facts and that the key investment information sheet makes no omission likely to affect its import.
- the project owner declares that, to the best of its knowledge, no information has been omitted or is materially misleading or inaccurate.
- the project owner acknowledges and declares that it is responsible for the preparation of the key investment information sheet (and any translations thereof).


Treetop sprl/bvba
Administrateur délégué
Signature(s) Benoît de Bruyn, Gérant
Benoît de Bruyn

Annexe B : Suite de la Partie F : Droits des investisseurs

(a)	<p>Continuation des principaux droits attachés aux valeurs mobilières (actions ordinaires de NEWTREE):</p> <p>Droits de préemption: Aucun droit de préemption n'est prévu.</p> <p>Droit de participer aux bénéfices/excédents, le cas échéant, de NEWTREE en cas de liquidation: Chaque actionnaire bénéficiera de manière égale de tout bénéfice/excédent.</p> <p>Droits de rachat: Les actionnaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs actions par NEWTREE.</p> <p>Droit de souscription préférentiel: En cas d'augmentation de capital à souscrire en espèces, les actions nouvelles doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions durant une période d'au moins quinze jours à compter du jour de l'ouverture de la souscription. L'assemblée générale peut, dans l'intérêt social, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts et dans le respect des dispositions du Code des sociétés et des associations, limiter ou supprimer le droit de préférence.</p> <p>Droits de sortie conjointe lors de la survenance d'un événement majeur (par exemple : changement de contrôle, droit de suite...): Aucun droit de suite ou obligation de suite n'est prévu.</p> <p>Pour plus d'informations:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Statuts NEWTREE</td> <td style="padding: 2px;">https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0474468867&liste=Liste</td> </tr> </table>	Statuts NEWTREE	https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0474468867&liste=Liste										
Statuts NEWTREE	https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0474468867&liste=Liste												
(b) et (c)	<p>Restrictions auxquelles sont soumis les valeurs mobilières, y compris les pactes d'actionnaires, ou autres arrangements empêchant leur transférabilité</p> <p>Les actions sont librement cessibles. Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des actions cotées sur Euronext Access.</p>												
(d)	<p>Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement</p> <p>Les actions sont dématérialisées ou nominative. Sur demande écrite de l'actionnaire, le conseil d'administration doit toutefois convertir les actions dématérialisées en actions nominatives, ou les actions nominatives en en actions dématérialisées. Cette conversion se fera aux frais de l'actionnaire qui en fait la demande.</p> <p>Il existe trois façons de sortir d'un investissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>L'investisseur met ses actions en vente sur Euronext Access</u> Une fois que l'augmentation de capital est réalisée et que les investisseurs deviennent actionnaires de NEWTREE, les actions seront dématérialisées par Euroclear et livrées sur les compte-titres des investisseurs. Les actions seront alors officiellement admises à la négociation sur Euronext Access et l'investisseur peut gérer librement ses actions. 2. <u>Toutes les actions de NEWTREE sont vendues et tous les actionnaires peuvent réaliser une sortie.</u> 3. <u>Vente de gré à gré entre actionnaires.</u> Les actionnaires repris dans le registre nominatif peuvent transférer et vendre leurs actions entre eux. 												
(e)	<p>Répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre et des éventuels placements privés (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites)</p> <p>Les actions de NEWTREE avant l'augmentation de capital:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Actionnaire</th> <th style="text-align: center;">% de vote</th> <th style="text-align: center;">% d'actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administrateurs (en nom propre ou à travers une société)</td> <td style="text-align: center;">26,1%</td> <td style="text-align: center;">32,5%</td> </tr> <tr> <td>Autres investisseurs</td> <td style="text-align: center;">73,9%</td> <td style="text-align: center;">67,5%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le capital de NEWTREE s'élève actuellement à 6 460 838,83 €, représenté par 8 973 274 actions ordinaires, tel qu'indiqué dans l'acte notarié dd. 2 juillet 2024, publié aux Annexes du Moniteur belge le 5 juillet 2024. Les actions émises ont été entièrement libérées. Le pair comptable par action est de 0,72 € (prime d'émission non incluse).</p> <p>Dans le cadre du capital autorisé conformément à l'article 9 des statuts, le conseil d'administration a fait usage de l'autorisation que lui a conférée l'assemblée générale des actionnaires de NEWTREE en date du 13 mai 2024, publié aux Annexes du Moniteur belge le 16 mai suivant et a décidé d'augmenter le capital à concurrence € 1 241 352 pour le porter de € 6 460 838,83 à maximum € 7 702 190,83, par la création de maximum 1 724 100 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et qui participeront aux résultats à partir de la date de leur création.</p>	Actionnaire	% de vote	% d'actions	Administrateurs (en nom propre ou à travers une société)	26,1%	32,5%	Autres investisseurs	73,9%	67,5%	TOTAL	100%	100%
Actionnaire	% de vote	% d'actions											
Administrateurs (en nom propre ou à travers une société)	26,1%	32,5%											
Autres investisseurs	73,9%	67,5%											
TOTAL	100%	100%											

Les actions de NEWTREE après l'augmentation de capital:

Actionnaire	% de vote	% d'actions
L'ensemble des investisseurs souscrivant à la présente offre	9,45%	13,88%
L'ensemble des investisseurs participant au présent tour de table via des placements privés	9,45%	13,88%
Administrateurs (en nom propre ou à travers une société)*	21,15%	23,45%
Actionnaires existants	59,95%	48,79%
TOTAL	100%	100%

*Dans l'hypothèse où aucun d'entre eux ne participent à la présente offre.

Le capital de NEWTREE, après souscription intégrale de l'augmentation de capital (tenant compte d'un montant maximal de la présente offre de 4 999 890 €), s'élèvera à 8 943 570,102 €, représenté par 12 421 512 actions ordinaires, sans capital autorisé. Les nouvelles actions seront entièrement libérées. Les actions seront souscrites au prix de 2,90 €/action (correspondant à la somme du pair comptable de 0,72 € et la prime d'émission de 2,18 €).